

Pour intensifier les collaborations intercantionales

Christophe Schaffter (CS-POP)

La Constitution de notre République encourage nos autorités à collaborer avec les autres cantons de la Confédération suisse. Une attention particulière doit être donnée à nos voisins directs (art. 4 CstJU). Des concordats et des traités intercantonaux existent dans certains domaines de l'activité publique. Il est bon qu'il en soit ainsi (ex : la CDS dans le domaine de la santé ou la CDIP dans l'enseignement).

La santé publique est concernée. On entend parfois dans les médias des élus de législatifs ou d'exécutifs cantonaux tirant un constat particulièrement alarmant dans ce domaine, du genre : « Ce n'est plus possible, on ne peut plus assurer les prestations, ça coûte un milliard de plus chaque année aux cantons, etc... ».

Il existe dans l'Arc jurassien une collaboration intercantonale dans le développement de la santé numérique et dans des programmes de prévention du cancer du sein et en soins palliatifs. Mais qu'en est-il de la psychiatrie ? Des maladies infectieuses ou des pandémies ? Ce ne sont que quelques exemples.

Dans le domaine de l'environnement, on l'a vu très récemment avec la Birse, ses micropolluants et les stations d'épuration : la collaboration doit être intercantonale. Et que faire du frelon asiatique qui se moque bien des frontières ? Désormais, il faut aller plus loin et ouvrir la porte du réflexe intercantonal.

Un autre exemple : aujourd'hui, une prison jurassienne à un million, la cellule a-t-elle encore du sens ? Notre administration y réfléchit depuis des années pour des centaines d'heures de travail. Gaspillage d'énergie et d'argent.

Coopérer ne signifie pas nier notre souveraineté. Aujourd'hui, il faut adapter nos actions politiques à la réalité et oser innover. Il n'est plus possible de tout faire dans son coin, de manière efficiente, comme il y a 40 ans. Il faut le reconnaître et trouver des solutions. On sera d'autant plus fort si on travaille avec nos voisins. Les pouvoirs politiques doivent montrer la voie.

Par cette motion, le Gouvernement jurassien est invité à introduire dans son activité ordinaire et pour la bonne marche de ses affaires le réflexe intercantonal. Dans ce sens, il doit entreprendre toutes les démarches législatives utiles et nécessaires afin de réaliser l'objectif de cette motion.

Christophe Schaffter (CS-POP)

Co-signataires

- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)

- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Lucien Ourny (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Créatin-Schumacher (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 21 juin 2023